

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2025

---

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -  
(N° 856)

**AMENDEMENT**

N° CD350

présenté par

Mme Belluco, Mme Batho, M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,  
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 5**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« 2° L'article L. 213-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce décret est modifié pour intégrer à la composition du comité de nouveaux représentants des usagers de l'eau et de la jeunesse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de tenir une promesse du plan eau, à savoir l'élargissement de la gouvernance du Comité national de l'eau à de nouveaux représentants des usagers de l'eau et de la jeunesse. Cet engagement n'est pas tenu à date d'après le bilan à deux ans du plan eau :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/280325PLAN%20EAU\\_2ans\\_DP\\_diffusion.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/280325PLAN%20EAU_2ans_DP_diffusion.pdf)